Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215600214-20261027-20261012-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Brandérion

Département

Morbihan

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
Le 19 octobre 2026

Séance du mardi 27 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six le mardi vingt-sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, 3 rue Vincent Renaud, sous la présidence de M. Gwenaël LE BOUILLE, Maire.

Présents : Gwenaël LE BOUILLE (Maire), Stéphanie VALLÉE, Pierre BOHUON, Marie-Claude LE BELLEC, Anthony MALOLEPSZY (Adjoints), Véronique CHASSOT, Roger LE CLECH, Agnès PEGEON, Raymonde LE BOUËDEC, Claude BOUGUENNEC, Cyrille GOUJON, Elisabeth BOUSSION, Nicolas RICHARD, Sarah LE SQUER.

Absents : Gwenaël RAULT (pouvoir donné à Anthony MALOLEPSZY).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé Anthony MALOLEPSZY secrétaire de séance.

2026-10-12

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Mme Stéphanie VALLÉE, adjointe déléguée aux ressources humaines et aux finances, propose de modifier le budget de la commune afin d'assurer le paiement des salaires jusqu'à la fin de l'année 2026.

Mme Stéphanie VALLÉE propose d'ajouter 100 000 € au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».

Ces charges sont en partie compensées par des remboursements sur rémunérations du personnel car la commune bénéficie d'une assurance couvrant les risques statutaires. Ces remboursements sur rémunérations du personnel constituent des atténuations de charges et sont intégrées aux recettes de fonctionnement.

Pour compenser ces charges de personnel et frais assimilés, le budget de dépenses d'investissement sera diminué de 100 000 €.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215600214-20261027-20261012-DE

Soit la proposition de modification du budget suivante :

Section fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés Art 6411 : Personnel titulaire	+ 100 000 €
Dépenses de fonctionnement Chapitre 023 Virement à la section d'investissement Art 023 (ordre) Virement à la section d'investissement	- 100 000 €

Section investissement :

Dépenses d'investissement Chapitre 23 Immobilisations en cours Art 231 Immobilisations corporelles en cours	- 100 000 €
Recettes d'investissement Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement Art 021 Virement de la section de fonctionnement	- 100 000 €

Entendu l'exposé de Mme Stéphanie VALLÉE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°1 du budget 2026 de la commune telle que détaillée ci-dessus ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.
Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

MAIRIE DE BRANDÉRION
56 (Morbihan)

Le Maire,
Gwenaël LE BOUILLE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (L.2131-1 du CGCT).